

Rapport de la réunion n° 2021-02 du Comité consultatif de l'Agence fédérale pour la Sécurité de la Chaîne alimentaire du 24 mars 2021

AFSCA	Herman Diricks (président), Jean-François Heymans (DG Politique de contrôle), Katrien Beullens, Vincent Helbo, Jos Dusoleil (DG contrôle), Elke Vincke, Jacques Moës, Jean-Sébastien Walhin, Liesbeth Van De Voorde, Kathy Brison, Ellen Marès, Kim Feys, Audrey Rigo, Jasper Pasgang, Jérémy Farvacque, Yentl Denayer (Services de l'Administrateur délégué)					
Cabinet	Caroline De Praeter					
Membres du Comité consultatif						
		ME	MS		ME	MS
	Bert Véronique/Ardies Luc	e		Nijs Wien/Denys Jurgen	1	
	Boseret Géraldine/Noiret Aurélie			Ogiers Luc/Valérie Bastin		
	Cattoor Nele/David Marquenie	e		Rosvelds Sandra		
	Claes Nathalie/Dupuis Marleine	1	e	Piraprez Laura/Lemmens Babs		
	Closset Françoise/Anceau Christine		1	Plas Nele/Van Volden Olivier		
	D'Hooghe Katrien/Yvan Dejaegher/ Mortaignie Evelien	1		Poriau Pierre/Roque Yvan		
	De Becker Mathilde/Velghe Jan	1		Pottier Jean-Luc/Claeys Yvan	1	
	De Craene Ann/Vanoirbeek Luc	1		Roland Dominik/Logist Sylvia		
	De Greve Nathalie/Sami Hemdane		1	An Spitaels/Sonnet Eric	1	
	De Jonghe Evelyne/Dufays Nicholas		1	Semaille Marie-Laurence/Masure Alain	1	
	Lien Callewaert/De Wijngaert Lambert	1	0	Storme Sébastien/Maes Vinnie		
	Declercq Patricia/Decuypere Evelien	e	e	Tamigniaux Daphné/Fabien Bolle	1	
	Diels Eve/Van Der Hooft Anthony	1		Teughels Caroline/Loncke Peter	e	
	Fonck Myriam/Sophie Bôval		1	Van Bossuyt Peter/Demeure Gaëthane	1	
	Fonteyn Freija/Spenik Kathleen	1		Van Damme Eddy/ Denoncin Albert		
	Goossens Els/Van Keerberghen Georges	1		Vandamme Hendrik/De Swaef Peter		
	Gore Michael/Vandewynckel Anneleen	1		Vandenbroucke Joost/Van den Broeck Aline	1	
	Hallaert Johan/Van den Broeck Imke	e	1	Vandewijngaarden Sofie/Engel Sophie		
	Jaeken Peter/ Johan De Haes	1		Cécile Willemaers/Anja Fierens (tolk)	1	1
	Laurysen Sigrid/Maertens Gwendoline	1				
	1 Présents					
	0 Absents					
	e Excusés					

Ordre du jour

1.	<ol style="list-style-type: none">1. Approbation de l'ordre du jour2. Actualité (à titre d'information)<ul style="list-style-type: none">- Grippe aviaire- Digitalisation de l'Agence- COVID-193. Réalisation du plan de contrôle (chiffres partiels)4. Rappels de produits : analyse et évolution5. Fonctionnement de la cellule de vulgarisation et d'accompagnement6. Fonctionnement du point de contact pour le consommateur7. Lancement de la campagne de contributions 20218. AR « petites quantités » et circulaire « oreilles bovins » dans l'abattoir
Divers	<ul style="list-style-type: none">- Nouvelle présidente et nouveau vice-président du Comité scientifique

Point 1 : Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour est approuvé.

Point 2 : Actualité (à titre d'information)

Le président commente ces points.

- Grippe aviaire

L'AFSCA travaille pour l'instant sur une stratégie de sortie basée sur un système en trois phases. Il faut d'abord qu'une période de trois semaines s'écoule durant laquelle plus aucun problème n'est constaté et que la situation dans les pays voisins évolue de manière favorable. Ensuite, les mesures seront supprimées : d'abord pour les détenteurs amateurs et ensuite pour les professionnels. Cette stratégie sera d'abord soumise au ministre et s'il est d'accord, une communication à ce sujet suivra ultérieurement.

- Digitalisation de l'Agence

Il existe un plan de relance, financé par des fonds européens. Cette proposition a été soumise. Au niveau belge, nous sommes dans la dernière ligne droite, l'Europe devra ensuite prendre une décision. Nous travaillons autour de trois axes. Le premier axe est MyAFSCA pour les opérateurs. Le but est de développer une interface plus cohérente vis-à-vis des opérateurs, de sorte que toutes les demandes puissent être traitées via leur MyAFSCA. Ensuite, il y a un pilier destiné

aux consommateurs dont l'interface sera retravaillée, permettant un accès plus facile aux informations de l'Agence, par ex. aux rappels de produits et avertissements. Le troisième pilier porte sur les « open data », en d'autres termes la mise à disposition des données de l'Agence.

Les fonds ne sont pas encore disponibles. Le projet s'étalera sur cinq ans. Lors du Comité consultatif, il sera convenu avec les secteurs de la meilleure manière de les impliquer dans l'élaboration de MyAFSCA. Pour les consommateurs, les organisations de consommateurs seront interrogées.

Le but est de réduire au maximum les échanges 'papier' entre l'Agence et les consommateurs ou les opérateurs. L'interface sera donc également proposée sur les appareils mobiles. C'est une étape importante pour la rendre plus accessible aux consommateurs, opérateurs et secteurs.

Madame Goossens (BB) demande si les analyses de laboratoire (par ex. AHLICS) seront également intégrées dans le troisième pilier.

Le président indique que cela doit encore être discuté, en tenant compte de la législation RGPD. La première étape consistera en une analyse approfondie de l'approche que nous allons adopter ainsi que des attentes des secteurs et des consommateurs concernant les piliers. Nous n'allons pour l'instant pas trop loin dans les détails car l'approbation au niveau fédéral et européen est encore nécessaire.

Madame De Craene (VBT) demande ce qu'il se passera si le projet n'est pas approuvé.

Le président signale qu'on examinera alors en interne ce qu'il est possible de faire. Il s'agit d'un projet de grande envergure qui ne peut pas être réalisé avec nos propres moyens.

Madame Semaille (FWA) insiste sur le fait d'être proactif et rapide afin d'optimiser les moyens. Elle ajoute que le plan de relance pourrait profiter au projet sur la dématérialisation des passeports bovins qui a déjà été reporté deux ou trois fois.

Le président répond que les parties prenantes du projet seront réunies afin d'identifier les avantages qu'ils peuvent en tirer.

- COVID-19

L'Agence continue pour l'instant de travailler, on examinera si les mesures auront un impact. L'AFSCA s'en tient strictement aux mesures existantes et les contrôles seront réalisés de la manière la plus sûre possible. Au niveau de l'échantillonnage et de l'inspection, l'AFSCA suit une procédure mise en place depuis un certain temps. En tant qu'Agence, nous essayons d'assumer nos tâches de manière effective mais sûre. Nous allons continuer à travailler de la même manière que les mois précédents. Il n'y a pas eu de feed-back des secteurs. Si nous devons prendre des mesures supplémentaires ayant un impact sur les contrôles chez les opérateurs, les membres du Comité consultatif en seraient informés.

Point 3 : Réalisation du plan de contrôle (chiffres partiels)

Le président indique que la présentation sera donnée par Jos Dusoleil. Monsieur Dusoleil est nommé comme nouveau directeur général du Contrôle depuis le 1^{er} mars 2021.

À l'aide d'une présentation, monsieur Dusoleil donne un aperçu des activités de contrôle pour l'année 2020. Il est conclu qu'en 2020, l'AFSCA a continué à remplir son rôle social en tant que service essentiel. Il est demandé d'interpréter les résultats avec la nuance nécessaire. Les chiffres ne peuvent pas être comparés avec les chiffres des années précédentes.

Le président souligne que par PRI, nous entendons habituellement le secteur primaire, ainsi que les abattoirs et la sécurité dans le secteur végétal.

Madame Goossens (BB) a une remarque sur les contrôles dans le secteur primaire. Il y a une certaine inquiétude car la CL light n'est plus utilisée. Elle plaide pour limiter la durée d'inspection. Il faut accorder une attention particulière aux mesures liées au coronavirus, et il faudrait d'abord demander au chef d'entreprise ce qui est possible ou non de faire.

Monsieur Dusoleil signale que la CL light n'a jamais été utilisée dans le secteur primaire et qu'il est convenu de ne l'utiliser que dans les secteurs de la transformation et de la distribution. Il a été demandé aux contrôleurs de réaliser moins de contrôles documentaires. Des instructions sont données aux services extérieurs afin de réaliser des contrôles dans le respect des mesures et des opérateurs. Il ressort du feed-back sur le terrain qu'une résistance a été davantage rencontrée dans le secteur de la distribution mais que c'était souvent dû à de la frustration.

Le président donne un complément qui s'applique à tous les secteurs. Nous ne demandons pas à nos collaborateurs de suivre les mesures le plus strictement possible mais de les appliquer strictement.

Madame Callewaert (BCZ-CBL) demande ce que l'on entend par contrôles dans le cadre de la notification obligatoire ?

Le président indique qu'il s'agit généralement du suivi des mesures prises suite aux notifications obligatoires. Cela comprend également les rappels de produits et les retraits du commerce (UHN).

Monsieur Vandebroucke (TA) demande les chiffres des contrôles défavorables pour le secteur de la distribution en 2020.

Monsieur Dusoleil signale que les analyses sont en cours.

ACTION : les chiffres relatifs à la CL light seront discutés lors d'une prochaine réunion du Comité consultatif.

Note post-réunion : les chiffres de la CL light seront discutés lors du Comité Consultatif du 26/05/2021.

Point 4 : Rappels de produits : analyse et évolution

À l'aide d'une présentation, madame Vincke donne un aperçu des rappels et des avertissements en 2020.

Monsieur Vandebroucke (TA) demande quelle est la cause de l'augmentation du nombre de communiqués de presse relatifs à des contaminations dues à Salmonella.

Madame Vincke indique qu'il y a davantage de communiqués de presse relatifs à des contaminations dues à Salmonella car les entreprises notifient plus rapidement dans le cadre de cette problématique, permettant d'informer plus tôt le consommateur.

Madame D'hooghe (BFA) demande ce qu'il se passe quand un produit belge est rappelé mais qu'une matière première étrangère est à l'origine du problème. Elle demande si cela est pris en compte dans les chiffres belges.

Madame Vincke précise que si un produit est constitué en Belgique, il s'agit d'un produit belge.

Monsieur Gore (FEBEV) indique qu'il devrait y avoir une distinction entre le pays d'entrée dans l'UE ou pays de provenance et le pays de notification. Cela nuancerait le nombre de notifications par pays. Certaines marchandises se retrouvent sur le marché européen et il est question de rappels dus à une matière première ou à un produit spécifique. Il serait possible de se faire une meilleure idée de l'ampleur d'un problème au niveau européen.

Madame Vincke affirme qu'il n'est pas tenu compte du pays de notification dans ces chiffres. On s'est surtout basé sur les communiqués de presse. Une analyse complète incluant les messages et notifications RASFF serait certainement utile.

Monsieur Hemdane (Comeos) demande comment l'Agence envisage le nombre de rappels et d'avertissements à l'avenir étant donné que la législation sur les produits phytopharmaceutiques est devenue plus stricte et que l'AFSCA a réalisé de nombreux contrôles supplémentaires dans le cadre du e-commerce.

Le président souligne qu'il ne faut pas comparer les pays car il s'agit d'une réglementation européenne. Le but de ce système est de protéger le consommateur. Une analyse plus poussée demanderait beaucoup de moyens et d'effectifs, la valeur ajoutée n'étant dès lors pas très élevée. En tant qu'autorités de contrôle en Europe, nous surveillons la sécurité alimentaire et nous nous tenons mutuellement informés. Le problème se situera surtout au niveau de l'importation de marchandises en provenance de pays tiers. La Belgique joue ici un rôle important parce que nous importons beaucoup de produits à partir des ports. À l'avenir, nous attendons un plus grand nombre de cas. La meilleure défense est un SAC avec un système bien développé de contrôle des matières premières en vue d'éviter la mise sur le marché de produits rappelés. C'est aux entreprises de faire cette analyse.

Madame D'hooghe (BFA) demande de convenir au niveau européen de l'interprétation des différents sérotypes de Salmonella. Il est ennuyeux que les sérotypes soient perçus différemment dans plusieurs pays, et cela a des conséquences importantes. Il faut discuter de la manière dont nous pouvons gérer cette problématique 'Salmonella' au-delà des frontières.

Deuxièmement, elle signale que le secteur de l'alimentation animale fait office d'entonnoir. Pour la source, une approche aussi stricte que la nôtre est appliquée. Chez un fournisseur, un problème se pose, qui s'étend au sein du secteur et touche un certain nombre d'entreprises. C'est préoccupant puisque nous servons d'intermédiaire.

Pour finir, elle fait une remarque dans le cadre des rappels. Il est demandé lors d'un rappel de prévenir les clients. L'AFSCA va vérifier cela. Les entreprises devraient avoir suffisamment de temps pour informer eux-mêmes leurs clients. Les inspecteurs de l'AFSCA exigent aussi

souvent une preuve que ces clients ont été informés mais certains moyens de communication n'impliquent pas de charge de la preuve. Comment cela doit-il être encadré afin d'éviter des discussions sur le terrain ?

Le président indique qu'une lettre peut être envoyée après un contact téléphonique par exemple afin de confirmer ce qui a été discuté lors de l'appel.

Monsieur Jaeken (Phytophar) indique qu'il posera une question quant à la sous-traitance dans le cadre de l'AR échantillonnage car il pense qu'une contre-analyse dans le cadre d'éventuels rappels est importante. Dans le cadre des « rappels et premier opérateur en Belgique », la Flandre a pris vendredi une décision lors du Conseil des Ministres qui peut avoir un impact énorme sur la Région flamande en ce qui concerne le premier importateur de fertilisants parce qu'une obligation d'enregistrement poussée est imposée, laquelle n'est pas d'application dans les régions frontalières ; toutefois, celle-ci relève encore de la compétence fédérale. L'obligation d'enregistrement n'est tout simplement pas d'application chez nos pays voisins. Nous sommes d'avis qu'avec cette décision, les autorités flamandes empiètent sur les compétences fédérales. Il y aura beaucoup plus de premiers opérateurs qui importeront des fertilisants à petite échelle depuis les Pays-Bas et le nord de la France. Cela peut avoir un impact sur les rappels des produits car il s'agit de la responsabilité de tous les petits opérateurs qui deviennent premier importateur.

Ensuite, il demande si les mycotoxines sont toujours reprises sous les risques chimiques de la présentation étant donné que celles-ci font partie des risques microbiologiques.

Madame Vincke indique que les mycotoxines sont toujours classées sous les risques chimiques de la présentation. Il s'agit ici toutefois d'un nombre limité et cela n'a donc pas d'influence.

Monsieur Jaeken demande de les enlever et de les mettre dans les risques microbiologiques car il s'agit d'un paramètre qui peut fortement varier.

Le président signale qu'il s'agit en premier lieu d'un contaminant et que la question est attendue. L'AFSCA recevra donc deux questions, à savoir une question sur l'AR échantillonnage et une question sur la classification des mycotoxines.

Madame Laurysen (TA) demande si l'AFSCA a une idée de la date de fin des rappels concernant le sésame.

Le président indique que cela durera encore un certain temps car non seulement les graines de sésame proprement dites mais également les produits dans lesquels les graines de sésame sont utilisées peuvent être la cause d'un rappel.

Point 5 : Fonctionnement de la cellule de vulgarisation et d'accompagnement

Madame Brison donne des explications sur le fonctionnement de la cellule de vulgarisation et d'accompagnement à l'aide d'une présentation.

Le président dit que, même dans les périodes difficiles, la cellule a fait preuve de flexibilité pour organiser ses activités et a essayé de profiter du temps qui a été donné par le COVID pour développer les e-learning.

ACTION : Lors d'un prochain Comité consultatif, il faudra prendre le temps de donner un aperçu des e-learning qui ont été développés ou sont en train d'être développés.

Note post-réunion : Les e-learning seront présentés lors du Comité consultatif de septembre.

Point 6 : Fonctionnement du point de contact pour le consommateur

Monsieur Walhin donne des explications sur le fonctionnement du point de contact pour le consommateur à l'aide d'une présentation.

Le président ajoute que l'AFSCA est toujours très attentive à ce qu'il soit possible pour le consommateur de transmettre une plainte sur le fonctionnement de l'Agence. Dans le cadre du contact center Brexit, il y a un nombre relativement faible de questions qui sont arrivées. Beaucoup de réponses aux questions des opérateurs ont été données via les ULC qui ont aussi effectué un travail important d'information. Le président insiste aussi sur le fait que le canal le plus important pour introduire des plaintes et des questions est le site web, ce qui nous permet d'agir plus vite et d'avoir une sorte de standardisation des données qu'on récolte et qu'on peut ensuite enregistrer.

Monsieur Bossuyt (FBBA) signale que la sécurité alimentaire est une priorité absolue pour la Fédération belge des Banques alimentaires. Nous insistons également auprès des plus de 600 associations locales affiliées, et ce dans l'intérêt des plus de 175 000 personnes moins favorisées, qui sont aidées chaque mois.

Le président indique que c'est bien le cas. Il faut tenir compte du fait que, outre l'approche structurée de la distribution d'aliments via les banques alimentaires, il y a également un groupe de personnes non structurées de bonne volonté qui souhaitent aider les personnes moins favorisées. Cependant, il y a parfois des problèmes et l'AFSCA doit intervenir. Les personnes qui sont moins favorisées ont également droit à une alimentation saine. Nous considérons les banques alimentaires et les organisations caritatives comme un groupe spécial à accompagner pour la cellule de vulgarisation. Nous continuerons à investir dans cet accompagnement.

Point 7 : Lancement de la campagne de contributions 2021

Monsieur Moës commente le lancement de la campagne de contributions 2021 à l'aide d'une présentation.

Le président indique que l'organisation de ces campagnes s'apparente souvent à un travail de routine mais se déroule de manière très efficace et correcte. Les résultats sont bons. Le nombre de plaintes reçues par l'AFSCA concernant le financement est faible. C'est le travail d'une équipe qui œuvre souvent dans l'ombre, et nous les en remercions.

Le président indique que la prolongation de l'exonération de la contribution annuelle de l'horeca sera financée d'une manière différente. Cela sera soumis au Parlement. La plus grande partie n'est plus imputée aux réserves mais bien à la provision interdépartementale.

AR « petites quantités »

Monsieur Helbo donne plus d'informations sur l'AR « petites quantités » à l'aide de la présentation.

Madame Goossens (BB) se pose des questions sur la méthodologie utilisée pour la consultation des secteurs professionnels. Beaucoup des modifications proposées lui sont inconnues et elle s'interroge sur la question posée au Comité consultatif.

Monsieur Heymans indique qu'il est demandé au Comité consultatif de formuler un avis sur ces arrêtés d'ici la réunion d'avril du Comité consultatif. Lors de la réunion de mai du Comité consultatif, une discussion aura lieu sur les arrêtés qui seront présentés en avril, de sorte que l'avis sur ces arrêtés puisse être formulé à la fin du mois de juin.

Monsieur Helbo déclare que toutes les organisations concernées ont reçu les projets et ont pu transmettre leurs remarques. Les projets ont ensuite été adaptés et ces textes ont ensuite été transmis aux membres du Comité consultatif. Trois remarques ont entre-temps été reçues sur les textes présentés aujourd'hui par la BCZ-CBL. Deux remarques n'ont pas posé de problème et ont été intégrées. La troisième remarque peut difficilement être intégrée car elle modifie le principe de vente directe. Cela doit encore être discuté. Aucun groupe de travail n'a été organisé pour traiter spécifiquement des arrêtés, mais les organisations ont eu la possibilité d'y réagir lors des commissions de concertation qui ont eu lieu régulièrement. Désormais, les secteurs ont une dernière chance d'y réagir de sorte que la discussion puisse avoir lieu pour le Comité consultatif d'avril.

Madame Goossens (BB) demande le tableau avec les remarques transmises par les secteurs.

ACTION : Le tableau sera transmis aux membres.

Note post-réunion : le tableau a été transmis le 6 avril.

Note post-réunion : Dans le cadre de la révision des différents arrêtés « hygiène des denrées alimentaires », des réunions de concertation ont été organisées afin de présenter les projets et discuter des commentaires des fédérations professionnelles préalablement reçus par e-mail. Entre autres, concernant l'arrêté royal « petites quantités », une réunion a eu lieu le 7 juillet 2019 à laquelle les associations professionnelles agricoles et celles concernées par la vente directe ont été conviées. La plupart n'ont pas répondu à l'invitation.

Toutes les fédérations ont eu l'occasion de faire des commentaires écrits et oraux sur le projet d'arrêté royal modificatif de l'arrêté royal « petites quantités » et l'ensemble des commentaires a été examiné au sein de l'Agence. Des réponses ont été communiquées pour chaque commentaire le 20 janvier 2021 à toutes les fédérations professionnelles intéressées dont les associations agricoles. Le contenu du projet est donc connu des secteurs professionnels intéressés, ou la possibilité de l'être leur a été donnée.

Madame Callewaert (BCZ-CBL) indique que la BCZ-CBL peut soutenir les objectifs généraux, mais, comme mentionné, avait quelques remarques. Il n'est pas évident de savoir quelles remarques ont déjà été prises en compte. Il y a également deux suggestions qu'elle aimerait faire lors de ce Comité consultatif qui s'inscrivent dans le cadre des objectifs prévus. Elle

demande une clarification plus détaillée de l'AR afin d'assurer l'alignement sur la législation européenne. Il s'agit dans les deux cas d'une partie spécifique sur les critères applicables au lait cru (annexe 1, chapitre 1).

- Pour le nombre de germes, il est mentionné qu'une moyenne géométrique variable est calculée sur une période de 2 mois, avec au moins un échantillonnage et une analyse tous les trois mois. Il n'est pas possible de faire une moyenne sur deux mois lorsque la mesure n'a lieu qu'une seule fois tous les trois mois. Elle plaide dès lors pour une adaptation de la formulation. Si l'AFSCA n'adapte pas cette fréquence, elle voit deux possibilités. Soit cela devient une moyenne géométrique sur 2 résultats d'analyse, soit une moyenne géométrique variable mais alors sur une période de six mois. Elle plaide pour une législation claire et applicable.
- Pour déterminer la présence de résidus d'antibiotiques, elle demande de garder la formulation la plus proche possible de la législation européenne (Règl. 853 de 2004 relatif à l'hygiène des denrées alimentaires d'origine animale). Pour les critères relatifs au lait cru, elle plaide pour établir de cette façon la formulation de sorte que la marge d'interprétation soit la plus réduite possible. Cette formulation est ainsi reprise dans le projet d'AR relatif au contrôle de la qualité du lait cru. C'est un projet d'AR mais qui est déjà à un stade avancé. L'alignement sur la législation européenne mais également sur les différentes législations belges est recommandé.

BCZ-CBL est ouverte à une discussion bilatérale plus approfondie.

Le président déclare qu'il est d'accord avec une législation claire. Les remarques formulées sont techniques, nous verrons quelle suite sera donnée à ces remarques. Cela sera discuté plus en détail lors du Comité consultatif.

Circulaire « oreilles bovins dans l'abattoir »

Monsieur Helbo donne plus d'informations sur la circulaire « oreilles bovins dans l'abattoir » à l'aide de la présentation.

Monsieur Gore (FEBEV) déclare qu'il a été étonné que ce point soit directement abordé au Comité consultatif et qu'il n'ait pas d'abord été traité au niveau vertical. Quelle en est la motivation ?

Monsieur Heymans déclare qu'une législation était nécessaire pour modifier la circulaire, il a dès lors été décidé de déjà continuer avec ce petit paquet. Ce paquet a déjà fait l'objet d'une concertation avec les secteurs.

Monsieur Helbo signale qu'il s'agissait d'une proposition d'intégrer les analyses génétiques dans la législation. FEBEV n'était pas favorable à le reprendre dans l'AR car les analyses génétiques ne portaient que sur des bovins et que cela était normal.

Monsieur Gore (FEBEV) dit que la discussion qui a eu lieu en 2019 portait sur la possibilité d'ajouter des alternatives pour la conservation des oreilles. Il y a des alternatives en cours sur le marché. Il n'a pas eu connaissance de la suite donnée à cette réunion, et de ce fait était surpris de voir ce point à l'ordre de jour.

Monsieur Heymans signale que des initiatives sous-sectorielles existent. L'AFSCA s'est demandée quelle était encore la pertinence d'être le seul pays en Europe à encore l'appliquer.

Le président indique qu'une circulaire ministérielle pourrait être supprimée. Cela ne veut pas dire que d'un point de vue de la traçabilité, d'autres choses ne peuvent pas être examinées. Cela nous a semblé être un quick-win, car nous ne devons pas prendre d'initiative réglementaire. Une exception à une exception est maintenue.

Monsieur Gore (FEBEV) a une question concernant les analyses et la réduction des coûts par rapport à l'activité réalisée. Quelle est la provenance des fonds destinés à financer ces analyses ?

Le président indique que cela a été payé par l'Agence dans le cadre du plan de contrôle.

Madame Goossens (BB) déclare que cela sera supprimé sans que les alternatives soient décrites. Cela sera transféré aux secteurs, mais cela aura quand même des conséquences et mérite une discussion plus approfondie.

Monsieur Heymans signale qu'il n'y a pas d'autres alternatives. Les contrôles de la traçabilité ne seront pas supprimés. La seule chose qui change, c'est que le contrôle n'utilisera plus la conservation des oreilles et des marques auriculaires. Les secteurs auront la possibilité de revenir sur ce point lors de la prochaine réunion.

Madame Semaille (FWA) signale que la traçabilité des bovins étant individuelle et pas liée au lot, c'est difficile de comparer les deux filières. Elle souhaite qu'on poursuive plus une logique qui va dans le sens d'une amélioration et d'un remplacement du système actuel. À l'avenir, ce serait pertinent de ne plus conserver les oreilles mais d'opter pour un système de conservation de prélèvement ADN. Le remplacement du contrôle de la traçabilité actuelle par un contrôle documentaire semble trop léger pour la FWA au vu des incidents sanitaires que la filière a déjà connu dans le passé

Monsieur Heymans dit qu'il y a confusion entre l'abandon des contrôles de la traçabilité et l'abandon de la conservation des oreilles, c'est totalement différent. La discussion pourra faire l'objet d'une réflexion avec les secteurs.

Le président signale que si des coûts sont permanents, ceux-ci devront être répercutés. On réfléchit à tous les systèmes mais ceux-ci ont aussi un coût et il faudra en tenir compte.

Point 9 : Divers

- Nouvelle présidente et nouveau vice-président du Comité scientifique
Sur base de la présentation, la présidente, Dr. Lieve Herman, et le vice-président, Dr. Philippe Delahaut, du Comité scientifique ont expliqué la composition et le fonctionnement du Comité scientifique.

**La prochaine réunion régulière du CC se tiendra le
mardi 27 avril 2021**
